

AGORA

POLITIQUE DE COHESION SOCIALE : QUEL RÔLE ET QUELLE PLACE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Vendredi 4 mai 2012, 19h00
Maison des Associations
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Présentation de la soirée :

M. Goy ouvre cette Agora, en souhaitant, de la part de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, une cordiale bienvenue à toutes les personnes réunies dans la salle. Il rappelle que la Fédération fête son 40^{ème} anniversaire, et que cette agora est la 3^{ème} du genre. Il est ravi de voir que la salle est pleine ce soir, et remercie les auditeurs de prêter attention aux trois intervenants du jour :

- M. Mehdi Aouda, Secrétaire général adjoint du DIP ;
- M. Pierre Varcher, Président de l'Association de la Maison de quartier de St Jean ;
- M. Jean-Pierre Gillet, Professeur émérite en sciences de l'éducation à l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3 ;
- M. Pascal Thurnherr, journaliste et Président de la Maison de quartier des Acacias, appelé à animer la séance.

M. Goy suggère d'entrer sans plus attendre dans le vif du sujet de la cohésion sociale, projet de loi brillamment défendu et largement soutenu il y a peu par une large majorité des députés du Grand Conseil (53 pour, 35 contre).

M. Thurnherr détaille brièvement le déroulement de la soirée : M. Aouda prendra la parole pendant une quinzaine de minutes, pour parler de la politique du Canton en matière de cohésion sociale ; M. Varcher lui succèdera, durant une quinzaine de minutes lui aussi, pour évoquer les interrogations du monde de l'animation socioculturelle par rapport à cette politique de cohésion sociale. □ Ces exposés seront suivis de 30 minutes d'échanges et d'une petite pause. □ M. Gillet livrera ensuite une synthèse de la soirée, sans doute aussi basée sur toute son expérience en matière d'animation socioculturelle.

* * *

M. Aouda indique en préambule être toujours ravi d'être invité à la Fédération, où il se sent aussi un peu chez lui. Il s'y sent en toute confiance et en toute amitié. Il a connu la FCLR avant d'être nommé secrétaire adjoint au DIP.

La politique de cohésion sociale en milieu urbain, dite « politique de la Ville », n'est pas la politique de la Ville de Genève. C'est une démarche publique autour du fait urbain. □

M. Aouda rappelle l'origine de la démarche, déjà ancienne, et arrivée par la porte d'entrée éducative. Le Département de l'Instruction publique et du sport (DIP) est département rapporteur sur cette thématique. □

Le DIP a mis en place le réseau d'enseignement prioritaire (REP) dès 2006. Ce réseau intègre des établissements scolaires qui cumulent un certain nombre de handicaps, parmi lesquels un grand nombre d'élèves dont les familles sont issues de catégories socioprofessionnelles (CSP) défavorisées au sens du SRED (au-delà de 70% pour l'école des Tattes d'Onex), ainsi qu'un turnover très important de la part des enseignants (difficultés d'enseigner). Fort de ce constat, M. Beer a décidé d'intervenir, par la mise en place du REP. Tout établissement scolaire dont le taux de CSP défavorisée est

supérieur à 50% peut bénéficier du REP, qui a pour objet d'offrir un meilleur taux d'encadrement et d'assurer, en permanence, la présence d'un éducateur social au sein de l'établissement. La commune est bien sûr habilitée à apporter des moyens supplémentaires, si elle le peut. Contrairement au REP ou au ZEP à la française, la mise en place du REP dans un établissement doit impérativement bénéficier de l'adhésion de toute l'équipe d'enseignants. Le REP repose en d'autres termes sur une démarche volontaire. Il présuppose aussi l'existence d'un projet d'établissement, sur une base de trois années. Dix-sept établissements de l'enseignement primaire ont aujourd'hui rejoint le REP, ce qui représente 19% du total des établissements primaires et environ 19% de la population des élèves du primaire. □

En 2009, MM. Beer et Hiler ont ressenti le besoin d'outiller l'Etat en termes d'analyse, d'observation et de prospective. Cette volonté a donné lieu à la création du CATI-GE (centre d'analyse territoriale des inégalités de Genève), dans le cadre d'un mandat attribué à l'Université de Genève. □

En 2009 toujours, la volonté d'agir pour favoriser l'apprentissage des élèves dans et autour de l'école, a donné lieu à un premier partenariat des politiques publiques entre les communes et le Conseil d'Etat à travers les « déclarations communes » entre les exécutifs communaux et cantonaux. Cette convention a été signée par Onex, Vernier, Lancy et la Ville de Genève. Deux communes disposant d'établissements en REP n'ont à ce jour pas signé ladite déclaration : Carouge et Meyrin. □

Fin 2009, élections générales : le Conseil d'Etat décide d'orienter son action publique sur la question des inégalités. Dans le discours de politique générale de Saint Pierre, il est dit que « *L'Etat doit enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie. Dans certains de nos quartiers, un certain nombre de nos citoyens ont le sentiment de n'être plus à part entière de notre communauté. C'est pourquoi une véritable politique de la ville est nécessaire* ». Cette intention se traduit dans le programme de législature (feuille de route du gouvernement) et en termes de pilotage par la création d'une délégation du Conseil d'Etat à la politique de la Ville, qui réunit les chefs des départements du DIP, du DCTI et du DIM. Le processus va être très vite fondamental. La feuille de route présuppose l'élaboration d'un projet de loi. La délégation va souhaiter associer dès le départ les communes, les 7 départements de l'Etat ainsi que les partenaires habituels : HETS et FASE. Trois éléments ressortent de la composition de cette délégation : décloisonnement institutionnel ; partenariat avec les communes dès la rédaction du projet de loi ; présence du CATI-GE et de la Haute Ecole de travail social. Un relais est constamment assuré avec la société civile. La FASE est le seul partenaire extérieur du Grand Etat qui fait partie de la délégation. □

Cette délégation s'est réunie à 10 reprises entre le 1^{er} octobre 2010 et le 20 avril 2012. En quatre mois, le projet de loi relatif à la politique de cohésion sociale en milieu urbain est rédigé. Il est présenté en première lecture au Conseil d'Etat dans le cadre de la politique générale, puis en deuxième lecture pour décision le 26 mars. Le 20 avril 2012, le projet de loi est adopté au Grand Conseil. Il n'est pas habituel pour l'Etat d'associer les communes aussi tôt, tout comme il n'est pas habituel de miser sur le processus comme gage de réussite ; c'est même d'habitude une source d'inquiétudes. Ce fut en l'occurrence un gage de réussite, qui a permis au projet de loi de passer la rampe. □

Concrètement, il s'agit de lutter contre la montée des inégalités. Genève est un des principaux pôles de croissance en Europe, pour autant croissance ne veut pas dire développement et croissance se traduit parfois par mal développement. Il y a donc nécessité d'agir sur ces questions. A Genève, des gens vivent très bien alors que d'autres souffrent et s'appauvrissent. En tendance, les choses vont en s'aggravant plutôt qu'en s'améliorant. La lutte contre les inégalités a donc du sens dans la mobilisation du gouvernement. □

La démarche est partenariale. Ce n'est pas une politique décidée par le gouvernement, dont les communes devraient appliquer la démarche, mais une co-construction, une coproduction de politique publique, basée sur le volontariat puisque les communes sont libres de ne pas s'y engager. □

La démarche est territoriale, basée sur le principe de la différenciation. Tous les quartiers n'ont pas les mêmes problèmes ; la réalité sociale diffère selon les quartiers. La démarche se territorialise, se concentre dans un certain nombre de quartiers. Elle se différencie en ce sens de la démarche française de zonage. Rien dans le langage n'est administratif. Un éclairage territorial est porté sur la base d'une analyse statistique territorialisée. Les 475 sous-secteurs statistiques sont analysés mais dans la mise en œuvre, le périmètre d'intervention est élargi, en lien avec la commune et les forces vives du quartier. La démarche est donc plus souple, sans dérogation fiscale ou sociale à tel ou tel aspect. A partir du quartier, la démarche de compréhension repose sur le fait que les inégalités sont multidimensionnelles (éducation, logement, etc.). L'approche est systémique (sur un territoire) et intégrée, le territoire n'étant pas un îlot mais en lien avec toutes les politiques publiques du canton et de l'agglomération. L'idée de penser global agir local est privilégiée. □

La démarche traduit aussi une avancée significative autour de la participation des habitants, qui font l'objet d'un article spécifique du projet de loi, qu'il a d'ailleurs été difficile de défendre. Les politiques en général mais aussi en particulier ne sont pas forcément favorables à inscrire dans la loi cette

notion-là, malgré le fait d'être dans une démocratie directe, avec un pouvoir très important des citoyens. La question de la participation des habitants n'est pas posée comme une espérance ou une intention mais comme une « obligation » positive, dans l'idée de dire que cette participation est importante car elle a du sens. En termes d'efficacité de l'action publique, il fait sens d'associer les populations qui vivent dans un quartier ; pas seulement de les associer en termes d'information ou de consultation mais également en termes de co-production. C'est tout l'enjeu de la deuxième étape de la démarche, une fois le projet de loi adopté et promulgué au-delà des délais de recours. Il s'agira alors de travailler sur le règlement d'application qui fixe le cadre méthodologique et opérationnel de la démarche. Sur ce chantier, l'ensemble des partenaires seront mobilisés. Le but ne vise pas à faire une politique spécifique à la française ; la politique doit être intégrée, raison pour laquelle elle ne fait l'objet d'aucun budget spécifique. Cette politique de cohésion sociale en milieu urbain est une vue additionnelle de l'effort réalisé par les 16 politiques publiques qui composent le budget de l'Etat. Tous les départements seront mobilisés. Les communes seront associées dans cette coproduction et – nouveauté par rapport au modèle français – dans le pilotage (codécision, coprésidence), ce qui change singulièrement le fonctionnement de la démarche.

M. Aouda se réfère aux données du CATI-GE pour préciser qu'en termes de revenus médians, le différentiel va de 1 à 2 sur le canton, par commune, et de 1 à 10 par quartier. En termes d'indice de capacité financière la situation est la même. Certaines communes ont la double peine : Vernier cumule le plus de précaires du canton et son indice de capacité est l'un des plus faibles du canton. Cette analyse donne une perspective. □

Le message du Conseil d'Etat consiste à dire que les différents partenaires réussiront ensemble. Le champ de l'animation culturelle et du travail social a un rôle fondamental à jour et ce pour plusieurs raisons : il a cette pratique de faire avec les gens, ce qui est une ressource inestimable dont ne dispose pas l'Etat ; il a la connaissance des territoires ; il a une histoire. Pour l'Etat, c'est un partenaire incontournable qui a vraiment un rôle à jouer dans la connaissance. Un autre élément est fondamental, à savoir que le qualitatif est nécessaire en plus de l'analyse quantitative. Ce qualitatif va remonter du terrain, des travaux de la HETS, d'un certain nombre d'acteurs qui ont ce regard et cette compétence. Toute la société civile et toutes les politiques publiques doivent être mises en mouvement en même temps autour de cet objectif de lutte contre la montée des inégalités et l'amélioration du cadre de vie.

M. Thurnherr retient de ces propos que l'animation culturelle constitue un élément incontournable de cette politique de cohésion sociale en milieu urbain, ce qui est une bonne nouvelle.

M. Varcher en convient. Reste à savoir quelles en seront les implications. Les citoyens suisses, et en particulier genevois, sont abreuvés par les débats à la française, où les positionnements s'opposent.

M. Varcher n'a pas pour intention ce soir de démolir la démarche présentée par M. Aouda, mais il se positionne dans une posture d'interrogation et de mise en perspective de cette politique en tant que militant de l'animation bénévole. S'il est militant dans ce domaine, c'est parce qu'il y trouve un sens, comme d'ailleurs tous les bénévoles engagés et les professionnels avec lesquels ils travaillent en concertation sur le terrain. Ce sens est marqué par un horizon politique, incarné dans la Charte de 1993, qui a déjà été revisitée et réhabilitée notamment par la base il n'y a pas si longtemps de cela. **M. Varcher** rappelle que 1993 n'est pas n'importe quelle date. Elle correspond à l'une des années les pires pour Genève dans la période de la globalisation économique. Intervient à cette date l'élection d'un gouvernement monocole qui tient à accélérer la mise en œuvre de la globalisation économique. Le marché du travail est totalement remodelé, tout comme l'Etat subit une refonte. La Charte a donc aussi pour objet de dire que la vision politique du tout économique est une erreur. Il n'est pas possible de tout résoudre par le tout économique de la globalisation économique. L'horizon politique de **M. Varcher** vient d'un document issu et réinvesti par la base, qui s'est inscrit en résistance à la globalisation économique et indique que l'animation a un sens parce qu'elle prend en considération toute la population du quartier, qu'elle soit riche, pauvre, croyante, athée, francophone, allophone. Il s'agit d'offrir un lieu où des professionnels ont des compétences pour, qu'à partir des demandes éparses, des envies, des problèmes, des besoins, des désirs, de paroles souvent inaudibles, quelque chose de commun se construise en créant du collectif. Faute de cela, les différences risquent de déboucher sur des démarches d'opposition des uns envers les autres, et d'exclusion. Le monde de l'animation entend travailler sur la différence, sur la diversité culturelle, et à partir de celle-ci, et donc sur le conflit potentiel. La différence doit s'affirmer ; elle est au départ conflictuelle. Il convient à partir de ces différences de s'interroger sur ce qu'est le bien commun que

l'on cherche à viser, pour vivre ensemble sur un territoire. Tel est l'horizon de l'animation sociale selon **M. Varcher**.

En Ville de Genève, cet horizon ne pose pas de problème puisque la Commune a signé cette charte et réaffirmé cette volonté dans le cadre de la convention tripartite paraphée dernièrement. La Ville partage le même horizon, mais voilà que débarque une nouvelle référence. S'agit-il vraiment, d'ailleurs, d'une nouvelle référence ? Cette politique de cohésion sociale rejoint-elle les objectifs de prévention sociale de la charte ? **M. Varcher** accorde beaucoup d'importance aux mots. Il constate que la charte de 1993 n'intègre jamais le mot de cohésion sociale. Il constate que la loi présentée par M. Aouda n'est pas la loi de prévention en milieu urbain. Le fait d'utiliser des mots différents montre que l'on se situe sur des concepts et des références différents. Il est important d'en être conscient.

La démarche française est censée être spécifique. La première agora a donné lieu à une conférence de Marc Breviglieri qui a cherché à montrer le contraire. Il n'y a rien de spécifique dans cette démarche de cohésion sociale tant en France qu'à Genève. La cohésion sociale est en effet un concept revisité et réinvesti dans l'ensemble des pays industrialisés dans les années 1990 et qui prend toujours plus de force jusqu'en 2000, jusqu'au point de devenir, en 2012, l'objet d'un important rapport de l'OCDE, organisation qui regroupe les pays les plus riches du monde. L'OCDE a fait porter tout son effort de réflexion sur la cohésion sociale dans un monde en mutation. Pourquoi ces acteurs-là mobilisent-ils donc un tel concept, et réinvestissent-ils un mot qui était un peu tombé dans le sens commun ? Peut-on du reste être opposé à la cohésion sociale ? Le débat au Grand Conseil était pathétique, les opposants reconnaissant qu'ils ne pouvaient pas être contre la cohésion sociale, soit une position pour le moins inconfortable pour le rapporteur de minorité. □ Ces milieux internationaux qui réinvestissent aujourd'hui ce concept font le constat après 15 ans environ de globalisation économique, qu'il y a dans le monde entier un fossé qui s'accroît entre les plus riches et les plus pauvres, partout, puisque la libéralisation des flux financiers a été complètement généralisée. La loi présentée par M. Aouda se situe tout à fait dans cette ligne. Tout le monde est préoccupé par les inégalités sociales et la montée de celles-ci, d'où la volonté de traiter de ces discriminations. Ce n'est toutefois pas l'écart qui se creuse qui est traité ; l'attention est en réalité portée sur ceux qui sont en bas de l'échelle, ce qui est très différent. Ceux qui sont en haut et qui gagnent trop sont seulement gênants si l'on ne peut justifier le fait qu'ils gagnent trop par des processus économiques. Tout l'effort se concentre alors sur la population en bas de l'échelle de ces inégalités.

M. Varcher rappelle que l'OCDE cherche à faire en sorte que des politiques publiques soient appliquées pour garantir une compétitivité afin d'assurer une croissance économique. Si une certaine masse de population tombe en dessous d'un seuil de précarité et de pauvreté, elle sort alors de cette mise en compétition généralisée (emploi, logement, santé, culture). Une masse un peu inerte est de ce fait créée, qui n'investit plus, qui ne dépense plus, ce qui plombe le PIB et la croissance. Ceci se combine avec une autre aspect : Il y a deux ou trois ans, il a symboliquement été décidé que la population mondiale était dorénavant plus urbaine que rurale. La ville en géographie n'a plus de sens. Dans ces agglomérations, une autre mise en compétition se joue, pour les places ; les meilleurs emplacements deviennent de plus en plus chers. En corollaire, les familles expulsées chaque jour à Genève ne savent plus où aller. Les gens ont tendance à se rassembler sur les espaces les moins coûteux, ou alors se glissent dans les interstices (squat, rue). La précarité se trouve de ce fait territorialisée, ce qui induit le risque de créer des espaces qui peuvent être les lieux d'émeutes. Ce processus de réflexion à l'OCDE sur la cohésion sociale est d'ailleurs parti de telles émeutes.

Les horizons politiques ne sont donc pas tout à fait semblables. L'horizon politique de l'animation sociale selon **M. Varcher** part du bas, en réaction à la globalisation économique, concerne l'ensemble d'une population, repose sur un travail sur les différences pour essayer de créer du collectif et de la participation. Pour l'OCDE et les politiques qu'elles impulse, la cohésion sociale part du haut et dégouline vers le bas, fait fonctionner la globalisation économique, concerne des populations ciblées et non pas l'ensemble, lisse le tout. On ne parle plus de différence mais de tolérance, ce qui est totalement différent en termes d'animation socioculturelle.

Ces différences ont des conséquences très pratiques sur le terrain : **M. Varcher** cite l'exemple des centres aérés, qui pratiquent des tarifs différents, ce qui semble incompréhensible à certains. Une association peut tout à fait prendre la décision, pour répondre à une demande de prise en charge identifiée de bon nombre de parents qui ont 3-4 semaines de vacances durant l'été alors que leurs enfants en ont 8, de déployer des activités de ce type. La personne qui viendra avec cette demande ne sera pas interrogée sur sa situation financière ou sur ses croyances ; elle entend simplement

pouvoir bénéficier d'un service et l'association créée, à partir de ces demandes, une démarche collective qui vise, non seulement à une prise en charge, mais aussi à développer et faire vivre des valeurs à ces enfants. Le problème réside dans le fait qu'il n'est pas possible de tout payer, de tout financer. Il est alors décidé que chacun contribue aux frais de base, les familles qui n'ont pas les moyens nécessaires pouvant faire l'objet d'arrangements possibles. L'espace ainsi créé est un espace d'égalité. Or, les centres qui pratiquent ainsi ne sont déjà plus subventionnés par la FASE qui veut un traitement différencié selon le salaire des parents. Au vu de tous les programmes d'actions développés sur la Ville de Genève, il est intéressant de noter que les associations ne prennent pas seulement en charge les enfants pour faire du gardiennage ; il y a une affirmation forte de transmission de valeurs, une volonté forte de créer du collectif avec les enfants mais aussi avec les parents. Les animateurs savent créer ce lien, cette dynamique entre les différentes populations du quartier alors que la politique de cohésion sociale incite à mettre l'accent sur les quartiers les plus déshérités en pratiquant des tarifs progressifs. Les implications sont donc très pratiques.

Autre exemple : Au regard de la carte du CATI-GE, la maison de quartier dont M. Varcher est président se situe sur une ligne de séparation de sous-secteurs. Tous les sous-secteurs d'un côté de la ligne sont blancs (non éligibles à la politique de cohésion sociale) et plus ou moins bruns de l'autre. Les animateurs qui s'évertuent à faire du lien, du collectif, de la démocratie participative et délibérative, devraient donc tourner le dos à tout ce qui est blanc ? Il s'agit là d'un vrai problème de fond.

Il ne faut pas se laisser avoir par ce discours de cohésion sociale, sorte de concept mou. Le fait que cette loi ait été soutenue par une majorité de débutés n'a rien de bizarre. Qui est contre la cohésion sociale telle que définie par l'OCDE ? D'une part, ceux qui disent que l'Etat ne va pas encore s'occuper de cohésion sociale et qu'il n'y a pas lieu de faire une loi sur cet objet. M. Saudan, rapporteur de minorité, a été très clair sur ce point, en affirmant qu'une société fonctionne si on lui donne un bon système éducatif, si l'on garde une possibilité d'accès à l'emploi, en finançant tout ce qui est mis en place autour du chômage, si l'on accepte de financer la mobilité pour que les gens puissent se rendre aisément sur leur lieu de travail. La cohésion sociale sera ainsi réalisée, autour de la compétition. Les autres opposant s de base à ce concept sont les altermondialistes ou anticapitalistes qui estiment qu'il s'agit d'un concept qui vise à mieux faire fonctionner le système. Or, ils ne sont pas représentés au Grand Conseil, ils n'ont donc pas pu s'y exprimer. Entre les deux, il est normal qu'une majorité de députés ait favorisé ce concept mou. □

Un deuxième point sur lequel **M. Varcher** souhaite insister a trait à l'emphase sur l'article 8, sur la collaboration avec la société civile, prétendue acteur incontournable. La Ville de Genève, dans la procédure de consultation auprès de la commission qui examinait cette loi, a fait remarquer que les politiques étaient différentes selon qu'elles ciblaient toute une population ou une population particulière. Elle a souligné le caractère un peu flou de cet appel à la société civile et attend de voir le règlement d'application. Si, en tant qu'associations impliquées dans l'animation sociale, nous sommes des acteurs incontournables, la participation qui nous sera demandée s'inscrit dans un cadre qui a une histoire et une tension alimentée par l'Etat. La loi J 6 11 reconnaît d'un côté que l'animation n'a de sens que si elle est faite pour et par les habitants ; elle la confie à des associations, et admet donc qu'elle est intrinsèquement diverse. Elle laisse par ailleurs à la FASE le soin d'assurer une cohérence. Les tensions sont donc inévitables, mais pas gênantes si elles sont constructives. L'Etat lié avec la FASE par un contrat de prestation, a changé la loi et les règles du jeu en 2008, sur la base de prétextes clairement énoncés dans l'exposé des motifs, qui énonce que la FASE doit avoir les moyens de mettre en application la politique de l'Etat. La règle du jeu a été changée parce qu'il était inadmissible pour l'Etat que le secrétaire général de la FASE ne puisse pas jouer son rôle d'employeur. La règle du jeu a été changée pour que le secrétaire général de la FASE puisse prendre du personnel ici et le mettre là, si l'Etat et les communes ont décidé qu'il fallait agir en priorité ici plutôt que là. Ces explications ont été données au Grand Conseil pour justifier le changement de loi. Or, cela modifie fondamentalement l'esprit de la loi et ne reconnaît plus le principe de l'autonomie des associations et, pour nous, c'est inacceptable. S'ajoute à cela la pression de new public management véritable (ICF, moyens de pression), qui incite la FASE à prendre en charge elle-même des éléments qui relèvent des prérogatives des associations. Quid des maisons de quartier et des centres ? Ces associations sont soumises à l'heure actuelle à toute une série de dispositions supposées faciliter la vie : grille pour le contrôle des absences ; grille pour le rendu de compte quasi quotidien ; plan comptable qui oblige à avoir une 2^{ème} comptabilité impossible à utiliser à l'interne pour faire comprendre aux membres et aux comités les enjeux de tel ou tel investissement ; mainmise de l'employeur « officiel » sur l'évaluation du personnel ; nomination de coordinateurs de région qui se positionnent comme les supérieurs hiérarchiques directs des animateurs. Que reste-t-il aux

associations ? Elles ne sont pas prêtes à devenir de simples exécutants, à donner un coup de main en cas de besoin, à intervenir en cas de bruit dans le quartier. Les démissions sont nombreuses au sein des comités, et pas des moindres. Les gens n'ont plus envie de jouer ce jeu ; ils ont le sentiment d'être mis sous tutelle. Pour une vraie collaboration avec la société civile, celle-ci doit d'abord pouvoir s'exprimer. Les associations qui jouent le jeu sur le terrain doivent être reconnues comme des partenaires forts afin qu'en concertation avec le personnel mis à leur disposition, elles puissent mener les actions et les projets d'actions estimés indispensables sur le terrain. □

M. Varcher souhaite enfin discuter des outils mis à disposition. La projection de la carte du CATI-GE au sein de l'association a appris à certains qu'ils habitaient en pleine zone de précarité ! Il convient d'être extrêmement attentif à la démarche qui se met en place, et qui relève selon **M. Varcher** d'une idéologie de la mesure. On estime que le CATI GE est un centre d'excellence qui sait faire des mesures et donc des diagnostics (qui se mesurent), à partir desquels il est possible de mettre en œuvre des actions ou des remédiations pour contrer les constats sur le terrain. L'efficacité de la démarche peut ensuite être évaluée. L'on se situe donc dans une perspective technocratique de l'animation sociale fondée sur l'idéologie de la mesure. La constitution du CATI GE est certes valable, mais pas très ambitieuse. Rien n'a été inventé. Il n'y a aucune créativité. On reste sur des indicateurs purement quantitatifs, qui mesurent une insertion sociale mais rien sur l'investissement dans l'associatif ou les liens, rien sur le sentiment de bien-être ou de mal être, soit des indicateurs qui commencent à fleurir un peu partout. Le CATI GE ne propose pas un seul indicateur nouveau. Le seul intérêt réside dans le fait que les 6 indicateurs sont regroupés. De plus, un problème de fond se pose, à savoir qu'il n'est pas sûr que les outils fournis soient réappropriables sur le terrain. Ils sont conçus à une échelle qui donne des résultats de trop gros grain, qui ne correspondent pas aux constats et aux ressentis du terrain. Les sous-secteurs statistiques ont été définis selon l'homogénéité du bâti, ce qui est discutable. Certaines zones de précarité sont peut-être plus petites qu'un sous-secteur ; elles n'apparaissent pas car elles sont coupées en deux par une limite de sous-secteur et sont complètement lissées par ce qui prévaut dans le reste du sous-secteur. Certains sous-secteurs sont sis en pleine zone de précarité, car ils sont classés 4, 5 ou 6 fois dans le premier quartile des critères d'éligibilité. Le seuil de précarité reste donc relatif. Enfin, sur le terrain, on peut ressentir une certaine confusion entre les secteurs REP et ceux du CATI-GE : dans le secteur de la Maison de quartier de St Jean, par exemple, se situent deux écoles REP, dont l'une en plein secteur blanc du CATI-GE, alors que dans le secteur hyper brun voisin se trouve une grosse école primaire qui n'est pas en REP. Les indicateurs ne sont pas les mêmes, les secteurs différents. Il importe d'être très attentif à cette méthodologie et de savoir comment les associations vont pouvoir s'en emparer sur le terrain du vécu et du perçu.

M. Varcher souligne, en résumé, que les horizons politiques entre la Charte qui fonde l'animation sociale à Genève et la politique de cohésion sociale ne sont pas les mêmes, que la participation de la société civile pose problème, et que les outils proposés doivent être réinterrogés sur le terrain.. □ Néanmoins, ces deux horizons peuvent être complémentaires : la deuxième Agora a montré que le monde de l'animation socioculturelle était devenu très emprunté avec son horizon politique. Il faut reconnaître que la situation est nouvelle, avec un creusement des inégalités. Les riches, à Genève comme ailleurs, ont fait sécession à un moment donné. La Genève mondialisée et globalisée est dans son monde. A l'autre extrême, certaines populations rament tellement qu'elles n'ont ni le temps ni l'énergie de s'engager dans des processus de participation. Elles s'adressent aux professionnels par des appels à l'aide, ce qui implique d'intégrer ces appels dans une dimension collective pour que nous restions dans l'animation et ne nous transformions pas en organisme d'assistance sociale. Ce problème se pose très concrètement avec les jeunes adultes, dont les appels sont très individualisés. Il est difficile de faire de l'animation avec ces gens-là, avec ces demandes. Il y a un vrai défi à ce niveau. Il ne faut pas rester figé. Mais nous devons rester attentif à continuer à créer du collectif par la participation et à essayer de nous adresser à toutes les populations. S'engager dans cette politique de cohésion sociale les yeux fermés risque en revanche d'infléchir complètement le sens de l'animation en la transformant en un service pour les classes les plus défavorisées.

M. Varcher termine son exposé en mettant en évidence un exemple, celui de l'éducation : les REP et la politique de cohésion sociale tentent de donner un peu plus d'égalité des chances aux élèves dans les écoles. Mais le fond du problème réside dans le choix politique consistant à mettre en place une école hyper sélective et méritocratique, avec une sélection hyper précoce. L'OCDE, elle-même, recommande au contraire qu'il n'y ait pas de sélection avant 15 ans, que l'école obligatoire se poursuive jusqu'à 18 ans, pour éviter que les jeunes de 16-17 ans tombent dans les trous du système, car virés par l'écrémage successif. La politique de cohésion sociale qui demande aux Maisons de

Quartier et autres lieux d'animation sociale de récupérer ces jeunes adultes qui ont été shootés par le système plutôt que d'attaquer les inégalités en modifiant le système est un drôle de concept...

Applaudissements.

M. Thurnherr suggère, pour des questions de temps respectifs de parole pas vraiment équitables, de laisser à M. Aouda le temps de répondre.

M. Aouda confirme devoir réagir aux « charges » de son préopinant. Tout le propos de M. Varcher visant à critiquer les éléments mis en place, **M. Aouda** voyait mal comment il allait pouvoir introduire un élément positif. Il s'est rattrapé dans la conclusion, ce qui convient tout à fait à M. Aouda.

M. Aouda poursuit par quelques éléments importants. M. Varcher cite les sources de l'OCDE. M. Aouda les met en regard avec la définition de la cohésion sociale au Conseil de l'Europe, selon le rapport de la task force sur la cohésion sociale du 26 octobre 2007 : « *La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Capacité de la société à gérer les différences et les divisions et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres* ». □

M. Varcher a relevé que l'on se trouvait dans une économie globalisée et mondialisée. **M. Aouda** est d'accord, and so what ? Ce n'est pas le lieu d'en débattre, Tel n'est pas l'objet de l'Agora. □ Si M. Varcher souhaite entendre de la bouche de **M. Aouda** que la Suisse est un pays libéral, oui, and so what ? S'il veut entendre que le canton de Genève était très à droite ces trente dernières années, oui and so what ? Le constat est posé. □

M. Aouda introduit quelques nuances très importantes. La Charte d'animation socioculturelle n'intégrerait, selon M. Varcher, aucune différenciation des publics. **M. Aouda** lit l'article relatif à l'objectif général de prévention : « *Les centres sont attentifs aux populations confrontées à diverses difficultés concernant les relations familiales, sociales, l'expression culturelle et politique, la formation, l'emploi, le logement, la santé. Ils répondent par la mise en place d'un cadre de prévention. La lutte contre l'exclusion et la marginalisation sont des priorités d'intérêt général* ». L'Etat, de par sa politique de cohésion sociale, ne dit absolument rien d'autre. □

La politique genevoise de cohésion sociale en milieu urbain est-elle une référence ? Non, répond **M. Aouda**. Elle est un cadre de travail, mais sans prétention d'être une référence. Chaque corps de métier a ses propres références. □

M. Aouda insiste sur un point non repris par M. Varcher, à savoir le multidimensionnel. Aujourd'hui, l'une des problématiques rencontrées par les professionnels dans leur action est d'avoir à travailler avec des populations qui ont des difficultés de logement ou encore d'emploi sur lesquels ils n'ont pas prise. Le projet de loi, dans son article 3 alinéa e, précise, s'agissant des compétences, que « *le Conseil de la politique de cohésion sociale en milieu urbain peut émettre toute proposition utile permettant de faire évoluer des politiques publiques et la législation en vue de la poursuite du but de la présente loi* ». M. Varcher relève que nous allons vers une territorialisation de la précarité, mais c'est déjà le cas. A Genève, la précarité est déjà territorialisée. **M. Aouda** cite l'étude du laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL sur l'arbitrage des modes de vie dans les parcours résidentiels, qui dit que les populations ont déjà des stratégies d'évitement à l'égard de certains quartiers. La stigmatisation est dans l'inconscient collectif. Nous sommes dans un pays libéral, dans une double majorité de droite, dans une économie mondialisée et globalisée, and so what ? Que fait-on ? Comment fait-on ? □

Quant aux sous-secteurs statistiques, **M. Aouda** répète la méthode : le CATI-GE donne des instruments de mesure ; il est composé de toutes les instances qui produisent des statistiques qualitatives et quantitatives. L'analyse repose sur des facteurs qui visent à identifier les communes éligibles. Dans le territoire de projet, tout cela se fera avec beaucoup de souplesse, en lien avec les acteurs de terrain. La méthode n'est pas réductrice, limitée aux sous-secteurs. Les choses se construiront localement, dans une démarche projet que tous les professionnels maîtrisent. □

Cette politique viendrait d'en haut. Et alors, demande **M. Aouda**. Les politiques sont dans leur rôle. L'associatif est-il quant à lui dans son rôle lorsqu'il ne propose pas un autre projet ? L'associatif n'a-t-il pas lui aussi à jouer son rôle ? **M. Aouda** se réfère aux « Centres dans la cité », article 5 : « *Les acquis et l'expérience des centres peuvent aujourd'hui être utilement mis à profit. Ils s'inscrivent dans une politique d'encouragement Insérés dans le tissu social du quartier ou de la commune, les centres constituent des liens et des espaces Ils contribuent ainsi à l'expression des minorités qu'elles soient et favorisent leur réinsertion dans la vie sociale.* »

M. Varcher note que M. Aouda saute des parties de ce texte, comme le fait que les centres ont un rôle important à jouer pour l'ensemble de la société genevoise.

M. Aouda relève que cette contribution fait précisément irruption dans l'espace public ou en tous cas elle est là pour que le politique non pas soit amené à combattre cette proposition mais à s'en saisir. Si la politique vient d'en haut, c'est peut-être aussi parce que rien ne vient d'en bas.

M. Varcher souligne qu'il faut arrêter de croire que tout le monde dit la même chose. Le Conseil de l'Europe, face à un concept aussi mou que celui-ci, a récupéré le concept pour en tirer une ligne d'action, dans le souci de l'avenir de la démocratie. S'agissant du « and so what ? », **M. Varcher** souhaite très clairement que dans le prochain contrat de prestations Etat FASE, il soit mentionné que l'on a besoin, à côté d'aides ciblées transversales (au logement, à l'emploi, etc.) sur les quartiers et secteurs les plus prétextés, de conserver une action en faveur de toute la population, qui crée du lien, qui crée du collectif. Sans cela, **M. Varcher** n'est plus sûr qu'il y ait véritablement cette cohésion. Cela présuppose de reconnaître aux centres qui font de l'animation une spécificité de jouer à un autre niveau, parallèlement à d'autres politiques. Cette politique-là ne doit pas prendre en main l'action des centres et faire changer l'animation de cap et d'horizon politique.

M. Thurnherr imagine que cette tension découle aussi du fait que l'on se trouve entre l'adoption d'un projet de loi et la rédaction du règlement d'application, soit des moments toujours intéressants dans la mesure où les choses les plus importantes s'y jouent souvent, d'où l'utilité de ce débat du jour.

Mme Merlino revient sur l'affirmation de M. Aouda selon lequel les associations proposeraient peu de nouvelles actions. Elles en proposent en fait beaucoup, souvent toutes seules, et ne sont pas souvent entendues. Elles sont soumises à des contraintes étatiques et communales et doivent répondre aux attentes tant de l'Etat que des communes. Leur objectif vise principalement à répondre aux besoins de la population, en tout cas locale. □

S'agissant de la loi de cohésion sociale en milieu urbain, **Mme Merlino** entend M. Aouda préciser que l'Etat et les communes coprésident la mise en place des projets. Quelle est donc la place de la société civile dans la coconstruction de ce projet ? Si l'Etat et les communes se mettent d'accord entre elles, puis consultent ensuite la population, cela n'a aucun sens. Il conviendrait en ce sens d'ajouter un alinéa dans le contrat de prestations, pour souligner que la mise en place des projets devrait venir de la société civile, réaffirmer que celle-ci doit être vraiment partie prenante de la discussion, de la réflexion, de la coconstruction. Il est difficile pour les centres de trouver leur place. Ils doivent constamment défendre leurs prérogatives. Les centres sont certes reconnus dans la loi ; en plus des paroles, il faut toutefois que des actions et des outils soient mis en place. L'Etat a le rôle d'affirmer très fort la nécessité de pouvoir compter sur les associations en particulier, et sur la société civile en général. Les associations sont disposées à entrer dans ce processus, pour autant qu'une petite part d'autonomie leur soit laissée sur un plan local pour faire remonter les moyens. Cette reconnaissance de la part de l'Etat doit impérativement être écrite, inscrite dans le contrat de prestations.

M. Aouda précise que les communes ont été invitées à s'exprimer sur cet article relatif à la société civile, et l'ont accepté. □

Sur les aspects opérationnels, **M. Aouda** tient à lever toute ambiguïté. La politique de cohésion sociale en milieu urbain ne vient à aucun moment se substituer à ce qui existe ; elle vient en plus. Le champ de l'animation socioculturelle subsistera bien évidemment, dans le cadre d'une relation simple autour du contrat de prestation. **M. Aouda** rappelle que la FASE est une fondation quadripartite, avec son fonctionnement propre. Elle a été associée à tous les travaux depuis le début. Il n'appartient pour le reste pas à l'Etat de s'immiscer dans le mode de fonctionnement de la FASE ; à elle de gérer ses affaires à l'interne. Rien n'empêchait le Conseil de fondation de réunir 3-4 séances sur cette question. Rien n'empêchait le Conseil de fondation de mettre en place des forums. M. Beer l'a d'ailleurs proposé. Il rencontrera prochainement tous les professionnels et les membres de comité au travers de rencontres régionales pour débattre de ce projet. Les interlocuteurs institutionnels de l'Etat sont le Président et le Secrétaire général de la FASE. La FASE ne sera pas impactée négativement sur cette question. Les priorités affirmées sont déjà les priorités de la FASE ; elles sont déjà indiquées dans la charte. Sur les aspects opérationnels, il sera proposé aux communes de mettre en place des comités de pilotage locaux, qui associent l'ensemble des centres et des équipes TSHM présentes ou représentées, pour participer à l'instance de décision locale. Le projet de règlement précisera ces points ; la FASE participera à sa rédaction.

M. Goy note que la FASE a beaucoup évolué, ces dernières années et il faut en tenir compte. Il faut quand même rappeler qu'il y a 3 ans, à l'occasion d'une séance du Conseil de Fondation, le budget a été refusé par les représentants du personnel et des comités, dans le but d'assainir la situation financière de la FASE, ce qui a donné lieu à une séparation entre le personnel et les comités d'un côté, les communes et l'Etat de l'autre. Majoritaires au conseil de fondation et en agissant ainsi, les

professionnels et les comités ont alors pris le risque, malheureusement pas calculé, de dire que la fondation ne pouvait pas fonctionner avec un budget déficitaire chaque année. La réaction de l'Etat ne sait pas fait attendre, ils ont de ce fait perdu leur majorité au Conseil de Fondation. C'est pour cela qu'il était difficile de parler d'un soutien de l'Etat et des communes, et qu'il y a eu une méfiance légitime à leur égard.. Actuellement, au sein du Conseil de fondation, le climat a changé. Pour faire passer des projets, des idées, il est nécessaire d'effectuer une forme de lobbying auprès d'un membre de l'Etat ou des communes. □

Sur les inégalités, **M. Goy** se demande si le fait d'inciter les centres à travailler sur la précarité et les inégalités, ne va pas être contreproductif, en créant d'autres inégalités. Tous les autres seront en effet laissés pour compte, pour ne cibler que sur ces précarisés. Cela pose toute la question de la gestion des projets de chaque centre et des impulsions données aux centres par les coordinateurs de région. Les centres sont dans une dynamique défensive, et n'accepterons pas de propositions si elles ne sont pas amenées avec une volonté de collaboration. **M. Goy** estime que cette vapeur peut être inversée. Les coordinateurs de région sont déjà en place mais leur cahier des charges n'a jamais été approuvé par le Conseil de fondation. Ils avancent donc à tâtons. Ils n'entrent pas toujours par la bonne porte dans les centres, pas toujours en frappant préalablement à la porte et pas toujours en attendant d'être invités à entrer.

Par ailleurs il faut avoir des garanties de l'Etat, un soutien de sa part. **M. Goy** n'est pas sûr que l'Etat tienne un vrai discours de soutien auprès des associations à travers l'organisation opérationnelle de la Fase. La FCLR reste prudente. Il ajoute avoir indiqué au dernier CF « que les associations devraient être bichonnées, pour ne pas exploser ». Si ce travail de fond effectué par les centres manque de reconnaissance, si la société civile n'est pas écoutée dans la finesse de son observation, de son diagnostic, on va droit vers une contre production, ce qui risquerait d'être assez dur, à la fois pour tous les comités de centres mais aussi pour les professionnels qui y travaillent avec le risque de se faire instrumentaliser.

Mme Merlino craint qu'avec cette coprésidence de projets, les centres ne deviennent la 5^{ème} roue du carrosse, et que les nouveaux projets ne soient mis en place avec d'autres personnes. Il faut pouvoir entendre tous les interlocuteurs sur la commune et plus spécifiquement les associations de centres et les TSHM, soit toutes les personnes qui s'occupent de social. Lors de la phase d'élaboration du projet de loi, la FASE était en pleine phase de réorganisation ; elle avait d'autres préoccupations en interne. Le processus n'a pas été suivi dès le départ, mais maintenant que la loi va devoir être appliquée, il importe que toutes ces réflexions soient prises en compte.

M. Aouda indique que le Conseil d'Etat est très clair sur ce point : localement, toutes les forces vives présentes sur le quartier concerné seront associées. Il en prend l'engagement.

M. Dosso relève que cette loi a donc été votée. Elle implique de faire quelque chose de complémentaire et de nouveau sans se donner les moyens nécessaires. Tout ce qui a été développé dans les centres et les associations a pu voir le jour car lesdits centres et associations y ont investi tous les moyens dont ils disposaient. Il ne leur reste aujourd'hui plus rien à consacrer à d'autres tâches. S'il est demandé aux centres et aux associations de réorienter leurs moyens aujourd'hui, pour appliquer cette politique complémentaire, il faudra donc investir dans de nouveaux projets, ce qui présupposera de désinvestir dans d'autres. Des choix devront être effectués ; des priorités devront être posées, ce qui sera problématique. Aujourd'hui, les centres ne thésaurisent pas ; ils utilisent tout l'argent mis à disposition par l'Etat et les communes. Il s'agira de redistribuer différemment les ressources, ce qui posera de gros problèmes aux centres.

M. Aouda tient à préciser ses propos, qui visent à dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil pour l'animation socioculturelle qui travaille déjà sur les questions d'inégalité dans sa pratique. En matière de moyens, cela se traduira par une démarche intégrée dans l'ensemble des budgets de l'Etat, ce qui ne veut pas dire à coûts constants pour tous les partenaires. L'Etat effectuera ce travail de redéploiement à l'interne. Les décisions se prendront localement, quant aux actions à développer un plus pour répondre aux attentes des populations, et aux ressources à mettre en œuvre. Les questions financières se discuteront à ce moment-là. Le discours ne vise pas à dire qu'il faudra faire plus avec autant ou avec moins. Le débat n'est pas là. Il s'agit simplement de demander aux associations de continuer à faire ce qu'elles savent faire, tout en amplifiant l'effort dans un certain nombre de lieux, , pour autant que les associations soient d'accord de le faire et qu'elles jugent cet effort utile et opportun. Des ressources supplémentaires seront dès lors attribuées, par rapport à ces questions-là.

M. Aouda rappelle que la FASE est la seule institution de droit public à avoir vu son budget augmenter en 2012 alors que toutes les autres institutions et fondations de droit public ont vécu la

réduction de 1% linéaire. Alors que le mouvement au niveau de l'Etat vise à réduire les subventions, elles ont au moins été maintenues pour la FASE, preuve que l'Etat n'est pas dans une logique de désengagement.

Mme Merlino souligne que l'Etat a prévu un budget pour la réorganisation de la FASE, montant versé en deux fois. C'est la raison de cette subvention plus élevée.

M. Aouda relève que le nombre de postes a augmenté au sein de la FASE, alors que ça désengage ailleurs. La subvention de l'Etat reste insuffisante mais alors que toutes les autres institutions ont vu la participation de l'Etat baisser, la participation de l'Etat à la FASE est restée la même.

M. Varcher indique que M. Beer a justifié cette augmentation notamment par l'introduction de cette loi sur la cohésion sociale. **M. Varcher** se dit très inquiet – encore plus qu'avant cette Agora - par le fait que les uns et les autres n'arrivent pas à s'entendre. M. Aouda cite des bouts de la Charte qui l'arrangent. **M. Varcher** se réfère au justificatif du projet de loi, qui énonce que « *ce projet de loi définit un cadre d'intervention permettant de faire converger l'ensemble des politiques publiques en direction des quartiers populaires* ». La charte dit pour sa part que « *l'action associative et socioculturelle destinée à toutes les populations est un travail d'animation que développent les centres avec le même objectif fondamental de prévention des exclusions et des tensions sociales* » mais des exclusions au sens large (pour ne pas que la société explose). Il s'agit de deux terrains différents. □

M. Varcher demande que l'Etat admette une exception dans la politique qui fait tout converger sur les quartiers populaires. La FASE doit garder une action de lien entre toutes ces populations, faute sinon de lâcher les classes moyennes. Le boulot est différent mais complémentaire. Le contrat de prestation doit clairement énoncer qu'il n'y aura pas des allocations de ressources uniquement en fonction de cette convergence vers des quartiers déterminés et qu'il s'agit de faire un boulot parallèle.

M. Aouda assure que la spécificité de la FASE sera réaffirmée.

M. Varcher estime que c'est la spécificité des associations, aidées par la FASE, qui mérite d'être réaffirmée.

M. Thurnherr suggère, au de l'heure, de prendre encore une ou deux prises de parole, suivies par une ou deux réponses, puis d'enchaîner directement avec la synthèse de M. Gillet.

M. Torti indique avoir relu la charte cantonale, signée en 1993 mais déjà visionnaire. Un certain nombre d'articles parlent d'offrir un soutien aux populations fragilisées pour éviter qu'elles ne perdent pied et qu'elles ne soient exclues. Les centres bénéficient d'un véritable savoir-faire, d'une expertise d'usage au quotidien, mais ce n'est pas suffisamment valorisé et capitalisé. Reste à savoir comment ce savoir-faire peut-être transférable.

M. Goy répond qu'il y a une telle diversité d'approches dans les centres que les coordinateurs de région tout comme les coordinateurs de la Fédération d'ailleurs, auront du pain sur la planche. Capitaliser signifie collectiviser les informations à un certain moment. Pour cela, il faut se mettre d'accord sur ce que l'on est supposé se demander les uns les autres, et comment, ce que l'on entend observer plus spécifiquement. Par ailleurs il importe de tenir compte du rythme associatif. L'association sera perdue si l'on va trop vite, dans la mesure où elle n'aura ni le temps ni les moyens en termes de bénévolat de suivre ce rythme-là. C'est une question de reconnaissance des uns et des autres, des compétences de chacun, qui est nécessaire pour collectiviser l'information donnée. Cette capitalisation nécessitera un vrai travail de fond sur plusieurs années. Le prochain contrat de prestations devrait durer 4 ans. Il doit intégrer cette finesse d'observation, qui vient des centres et elle sera ainsi reconnue. Si le rythme de la base n'est pas respecté, s'il est trop soutenu, les demandes venant du haut de l'Etat ou des communes, mal amenées démobiliseront les gens. Le partenariat de terrain doit impérativement être privilégié.

M. Noli relève que l'animation socioculturelle telle qu'exprimée dans cette loi peut être remise à l'aune des réalités du territoire dans lequel il évolue. Il peut s'inspirer des constats établis par le CATI-GE, ce qui ne l'empêche pas de les recolorer, dans la mesure où ces constats sont loin du compte de la réalité de certains quartiers. Il peut donc s'accommoder de cette cohésion, en considérant que de toutes façons les populations précarisées sont dans un territoire donné, avec d'autres populations, et que ces gens doivent arriver à coexister de façon agréable et intelligente, en tous cas ensemble. Il se dit davantage préoccupé en entendant parler de projets transversaux, qui sollicitent des comités de pilotage, dont on ne sait pas encore comment ils seront constitués et de quelles influences ils

s'inspireront. Ils sollicitent aussi la gestion de projet et le management transversal, ce qui préoccupe M. Noli.

M. Aouda indique ne pas avoir parlé de politique transversale ; il s'agit essentiellement d'une méthode. Le collectif Bien Vivre aux Pâquis a fourni un gros travail de propositions, soit 60 suggestions transmises au Conseil d'Etat sur 8 domaines d'intervention. Cela n'aurait pas été possible sans réflexion transversale, les domaines touchant tous les départements du Conseil d'Etat.

M. Noli ajoute que Bien Vivre aux Pâquis est un collectif qui émane uniquement et totalement de la base, autour de la population locale.

* * *

M. Thurnherr passe la parole à M. Gillet, pour la synthèse.

M. Gillet précise être très content d'être présent en cette assemblée, en particulier en 2012, au moment du tricentenaire de J.-J. Rousseau, ce qui est extrêmement important pour un professeur des sciences de l'éducation tel que lui. Il a ce soir été notamment question de l'égalité des chances. **M. Gillet** relève à ce propos que lorsqu'il était étudiant en 1960, la France comptait 200'000 étudiants, avec 6 % de fils d'ouvriers, contre 2'300'000 aujourd'hui et 9% de fils d'ouvriers. La quantité des ouvriers a diminué proportionnellement mais il y a de nouveaux prolétaires, en dehors des ouvriers traditionnels de la production industrielle. La lutte contre les inégalités d'accès à l'université a souvent été évoquée, mais elle a peu été réalisée en définitive. **M. Gillet** ne parle que des entrées ; en y intégrant les sorties, ce serait encore pire. □

M. Gillet entend ce soir parler de la question de cohésion sociale, telle qu'évoquée jusqu'à maintenant, et du rôle de l'animation socioculturelle. Il avoue être très circonspect sur le concept de cohésion sociale. Il partage en particulier les critiques émises par **Michel Vuille** à propos de la conférence précédente **de Marc Brévigliéri**. **M. Gillet** rappelle que cette conception est signée Emile Durkheim dans un contexte extrêmement particulier lié à la construction de la 3^{ème} République, qui vient de voir la révolution sociale massacrée, et les Républicains bourgeois très heureux que cette révolution ait échoué, et qui ont peur en même temps du retour et de la réaction de l'aristocratie, des corporations et des officiels religieux dans la vie politique. C'est à partir de cette situation que Durkheim, Républicain, invente le concept de cohésion sociale pour signifier une certaine vision de l'harmonie universelle autour de la République à partir des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, ce qu'il appelle la construction de la solidarité organique. Comment faire admettre cette cohésion sociale ? Durkheim répond, dans son ouvrage « Education morale » : « *par l'inculcation de certaines valeurs* », or inculcare en latin signifie « faire entrer de force avec les pieds ». En sa qualité de pédagogue, **M. Gillet** ressent cette inculcation comme une violence symbolique extrêmement forte, une pédagogie assimilable à une socialisation qui s'apparente à un contrôle social insupportable aujourd'hui. La question du rapport à l'autorité a établi depuis un certain nombre d'années une différence entre être autoritaire et avoir de l'autorité. En France, les élèves qui parlaient patois étaient marqués d'un signe, pour les stigmatiser, de telle sorte que toutes ces différences, toute cette diversité disparaisse. Dans un débat récent sur FR3, Régis Debré disait qu'en France, l'Etat avait fait la Nation, Henri Guénot répondait que la France était monarchique et que la République avait repris cet héritage. Cette conception de la République n'est pas loin de celle de Durkheim, que **M. Gillet** ne partage absolument pas. Il est plutôt près du partage, du métissage. Il regrette que ce concept de solidarité se soit peu à peu perdu au profit de celui de cohésion sociale. Il pense que derrière ce terme se cache l'idée, sinon de nier, tout au moins de faire apparaître avec moins de force l'idée que toute société n'est en fait qu'une société qui ne vit et ne se dynamise que par les conflits, les contradictions, les disputes, les différends, les critiques. La solidarité est intéressante pour les dominants à condition qu'elle s'assimile à la paix sociale. Mais est-ce que la solidarité s'apparente véritablement à la paix sociale ?

Le terme de lien social ne convient pas mieux à **M. Gillet**. Est-il pertinent de définir ? Oui au moins pour se mettre d'accord sur un minimum de sens commun entre les uns et les autres. Peut-être que par les définitions données des termes, des notions ou des concepts utilisés, et leurs différences de définitions, nous montrons que nous avons des différences d'interprétation de la réalité sociale qui nous environne. Les conflits sur les mots sont des conflits sur des représentations de la réalité. N'ayons donc pas peur de définir pour à la fois voir ce qui nous est commun et voir ce qui est différent entre nous. Le lien social ne convient donc pas mieux à **M. Gillet**. Lien vient d'un terme qui signifie relier, unir. Socius (lien social) vient d'un mot sanscrit qui signifie joindre. **M. Gillet** s'est toujours

demandé ce que voulait dire lien social. C'est une espèce de balbutiement, une tautologie répétitive de unir joindre, qui veut dire exactement la même chose. Il lui semble que derrière la crise du lien social il y a une crise du lien économique (le lien par le travail), du lien civique (de la légitimité des institutions représentatives), du lien civil (les incivilités au quotidien), du lien culturel (grands systèmes de valeurs idéologiques ayant fait référence à un moment ou à un autre et qui se sont dissous à la faveur de l'Histoire), des valeurs fondatrices (idée du progrès), etc. □ En allant chercher un peu plus loin autour de cette question de la crise du lien et de ses différentes déclinaisons, **M. Gillet** s'est amusé à voir comment des auteurs connus la désignaient. Selon les uns et les autres, on parle de désaffiliation, de désociation, de désocialisation, de désintégration, de désinsertion, de désolation, ou encore du pont et de la porte, avec des situations où le pont relie et la porte referme. Les billets en Euro présentent sur une face une porte, sur l'autre face un pont, ce qui est tout de même très intéressant du point de vue de la symbolique de la société. □ Il y a donc une richesse d'approche sur cette question de la crise du lien et de la question de la cohésion sociale. Ce sont des notions glissantes, tout comme celle de bien commun ou de vivre ensemble. Notre caractéristique est de démoder les termes et d'en utiliser d'autres. On pense ainsi mieux préciser, mieux cerner la représentation de la réalité que l'on se donne mais les mots s'usent, comme les projets d'ailleurs, les associations ou encore nous-mêmes. A un certain moment, d'autres vont être utilisés dans le concert de la société. □

M. Gillet retient l'idée que le moteur des sociétés est une dynamique dialectique qui fait alterner des temps courts d'accords négociés et des temps longs de conflits. La démocratie est peut-être définie comme le système qui propose de régler les conflits par d'autres voies que la violence. Mais il y a toujours des conflits d'intérêts, de groupes, de catégories, de classes, d'âges, de sexes et de statuts. La résolution des conflits demande du temps, or ce capital essentiel de temps est-il pris en compte par l'ensemble des autres acteurs que ceux de l'animation socioculturelle ? **M. Gillet** cite une phrase de Rousseau : « oserais-je exposer ici la plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute éducation. Ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre ». Edgard Morin précise pour sa part « à force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on en oublie l'urgence de l'essentiel ». □ Cette question de « faire société » peut être symbolisée par la métaphore des Hérissons qui, durant l'hiver, se rapprochent pour bénéficier d'une certaine chaleur. Plus ils se rapprochent, plus ils se piquent et se font mal. Ils vont donc s'éloigner un petit peu pour avoir moins mal de la confrontation à l'autre. Plus ils vont s'éloigner, plus ils vont perdre de la chaleur. Le mouvement va s'apprécier petit à petit jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier de la chaleur de l'autre tout en ne souffrant pas trop de la proximité. La vie en société se traduit par des situations paradoxales, qui peuvent être transposées autour de la rencontre de deux personnes qui s'aiment, où l'un peut dire à l'autre et inversement : ta présence m'exaspère et ton absence me désespère.

Et l'animation dans tout cela ? L'animation socioculturelle est là pour proposer de la médiance, terme utilisé par le Professeur Bolle de Bal (Bruxelles), qui parle de liance, déliance et reliance. Un premier préalable doit être posé, autour du « faire société ». La question du travail social peut se rapprocher de cette définition à condition que ce travail ne soit pas classiquement défini comme l'action sociale au sens de remplir des vides, des creux, des manques, de s'occuper des souffrances et de réparer les individus. Ce premier sens n'a rien à voir avec l'animation. □ Le 2^{ème} sens porte sur le travail du social, c'est-à-dire de la société sur elle-même. Vu l'héritage dont l'animation socioculturelle s'est réclamée historiquement, qui est celui de l'éducation populaire, nous sommes là dans un champ où travail social, travail de la société et animation peuvent se rapprocher.

- Premier préalable : faire société.
- Deuxième préalable : la libre adhésion des personnes avec lesquelles les animateurs travaillent, ce qui n'est pas le cas des mandats exprimés par les autres travailleurs sociaux.
- Troisième préalable : la question du plaisir. Dans certaines formes de contrats entre le travailleur social et certains usagers il y a une forme de contrainte. Chez l'animateur, la dimension première est celle du plaisir de la personne qui décide de venir.

Faire société répond en écho à l'idée de la coconstruction de quelque chose, de la part de multiples acteurs concernés sur un territoire, qu'il soit symbolique, culturel ou administratif.

La question d'un diagnostic à établir n'a pas la même signification s'il s'agit d'un centre universitaire qui fait un diagnostic social sur un quartier ou si l'idée du contenu, de l'objectif et de la démarche du diagnostic est coconstruit entre les populations et les experts de l'Université qui sont éventuellement

appelés à coconstruire avec ces populations ce type de démarche. Nous sommes ici dans quelque chose qui relève plus du participatif, c'est-à-dire que rien n'est joué à l'avance, tout va se jouer dans la rencontre.

- Autre préalable : la définition de l'animation socioculturelle. Pendant 30 ans, **M. Gillet** a refusé de donner une définition de l'animation. Il avait d'ailleurs créé un chapitre dans sa thèse, qui s'intitulait « De la définition introuvable ». Quelques semaines avant de quitter définitivement l'Université, **M. Gillet** a décidé de donner une définition à ce terme. Il a pour cela fallu connaître celles qui étaient antérieures.
Il existe cinq théories de l'animation.
Selon la première approche, l'animation est tirée de la psychosociologie américaine des années 30-40 autour de la psychosociologie et de l'animation des groupes.
Selon la deuxième théorie, l'animation est fille de l'éducation populaire, autour de l'idée d'un être responsable, conscient et organisé (Geneviève Pujol, qui trouve aujourd'hui que l'animation est la traîtresse de l'éducation populaire).
Selon la troisième approche, l'animation est essentiellement centrée sur la sociologie du temps libre.
Selon la quatrième approche, l'animation socioculturelle est un moment, un système d'action éducatif moins formel que celui de l'éducation nationale, à côté, parfois contre, parfois qui cherche à s'allier à l'école, d'où des tensions inévitables entre les deux systèmes.
Selon la cinquième approche l'animation socioculturelle est la victoire des couches moyennes d'un point de vue culturel. En France, ces couches ont gagné car elles ont utilisé le tremplin associatif pour s'imposer politiquement par la suite dans les institutions politiques, les cabinets des ministères, etc.

M. Gillet n'utilise plus le terme d'animation socioculturel, au profit de celui d'animateur professionnel, bénévole ou encore volontaire. En France, les différentes formations en animation socioculturelle correspondent à des découpages administratifs : le socioéducatif à jeunesse et sport ; le social au ministère des affaires sociales ; l'animation socioculturelle à l'Université et l'action culturelle au ministère de la culture. Ce découpage administratif ne correspond plus aux réalités du terrain. Les enjeux de l'animation sur le terrain sont à la fois socioculturels, culturels, politiques, éducatifs, économiques, financiers, bref ils sont multiples. Cette multiplicité d'enjeux confrontés sur des territoires à des publics très diversifiés, appelle des généralistes de l'animation, pas des techniciens et des spécialistes. Il y a un risque dans les formations autour de cette idée de généralistes, et d'abord une ignorance encyclopédique des animateurs. La question du savoir tout au long de la vie s'impose de manière à évoluer, changer, modifier, renforcer, approfondir de façon permanente. **M. Gillet** appelle cela une compétence d'intelligence stratégique, soit la capacité à pouvoir lire entre les lignes, sans en rester au discours premier des élus, des autres professionnels du travail social, des administratifs ni même des groupes de population. Elle présuppose de décrypter derrière les logiques mis en œuvre, pas forcément exprimées, de deviner les intérêts qui s'expriment derrière les mots et les phrases. Pour **M. Gillet**, cette colonne vertébrale de l'intelligence stratégique peut servir dans toutes les situations et avec tous les publics et tous les acteurs. La chair autour de la colonne vertébrale va simplement changer selon que l'on se trouve dans un hôpital psychiatrique, dans un centre de loisirs, dans une maison de quartier ou dans un centre social.

La théorie de **M. Gillet**, qui n'est jamais que le résultat d'une pratique, repose historiquement sur trois pôles essentiels dans l'animation professionnelle :

- La militance (à ne pas confondre avec le militantisme), héritage de l'éducation populaire ;
- La technicité et la professionnalisation, venues des professionnels eux-mêmes, peut-être imposées par les circonstances de gestion, d'équipement, de management des équipes (RH), de l'approche méthodologique du projet, de la recherche, etc.
- La médiation : les animateurs ne sont pas des médiateurs.
M. Gillet prend l'exemple d'un groupe de jeunes sur un quartier populaire du Sud de la France, qui jouait au foot sur un terrain appartenant à la municipalité. Après plusieurs expériences malheureuses (vol de vêtements sur le bord du terrain), ces jeunes ont été voir l'animateur pour demander que des vestiaires soient construits pour enfermer leurs valeurs. L'animateur peut répondre, en allant voir le maire pour lui rapporter cette requête et l'inviter à la concrétiser, mais ce type de réponse n'est pas approprié. Si le groupe de jeunes souhaite que la situation se modifie, il va lui falloir écrire une lettre au maire, développer des arguments pour justifier la légitimité de cette demande, construire un raisonnement logique en utilisant

des mots. L'animateur va accompagner les jeunes sur cette démarche. La question va se poser de savoir qui va se rendre à l'éventuel rendez-vous avec le maire. Des représentants devront être désignés, ce qui implique une discussion sur la démocratie représentative. Ces jeunes ont aussi demandé que la rencontre se déroule sur un lieu neutre, reconnu par les deux parties, pour éviter toute question de dominance. Ces jeunes ont obtenu un résultat. □ La question est symboliquement celle de la démocratie : faire en sorte que dans une démarche éducative l'apprentissage de la démocratie se mette en œuvre. Les animateurs sont des opérateurs de médiation, pas des médiateurs. Ils n'ont pas de pouvoirs à donner, pas d'argent à distribuer. Les animateurs sont des professionnels qui vont créer des temps et des espaces permettant que de la médiation et de la rencontre se construisent (temps festif, de décision, de débat) entre les multiples acteurs présents sur le territoire et qui ont tous une légitimité particulière à y être présents. **M. Gillet** appelle cela le temps de la négociation. L'animateur n'est pas au centre de ce processus, pas plus que l'association ; ceux qui sont au centre du processus sont les groupes de population qui existent sur le terrain, les écartés du savoir et du pouvoir, qui donnent une légitimité à l'action de l'animateur du point de vue de la culture historique de l'animation héritée de l'éducation populaire. Il faut faire en sorte que des groupes de gens puissent avoir cette capacité à entrer dans le jeu social pour contester, discuter, aboutir ou rompre une négociation. L'animateur est une alliance d'intelligence et de ruse. La médiation est une méthodologie de travail dont la finalité est l'émancipation des individus : les esclaves se libèrent de leurs chaînes ; ils deviennent affranchis ; ils acquièrent une plus grande autonomie, certes relative et toujours à reconquérir et à élargir. L'animateur n'est pas un rédempteur, au sens de redimere (racheter les esclaves pour les rendre libres) ; il n'a pas à permettre aux autres de devenir libres. Telle n'est pas la démarche de construction de la démocratie.

Pour conclure, **M. Gillet** reprend la métaphore des tailleurs de pierre. Au Moyen-Age, un cheminier se promène le long d'un sentier et rencontre une carrière dans laquelle des ouvriers taillent des pierres. Interrogé sur ce qu'il fait, le premier répond qu'il taille une pierre. Le second répond qu'il taille une pierre pour nourrir sa famille. Le troisième répond tailler une pierre et construire une cathédrale. Le dernier répond : je taille une pierre et nous construisons une cathédrale. Ces réponses traduisent quatre représentations différentes : une représentation pratique, une représentation fonctionnelle (utilité sociale), une représentation symbolique de transcendance dans une approche individualisée, une représentation d'approche collective. □ Dans une situation de démocratie, ces quatre représentations de la réalité vont se retrouver par les membres de la population qui constituent l'environnement. L'animateur n'est pas là pour dire que l'une est préférable à l'autre mais pour faire en sorte que cette rencontre entre des représentations multiples puissent s'opérer et que par le débat une prise de conscience puisse se faire. Conscience signifie « savoir avec ». Avec les autres dans la rencontre, je vais savoir d'autres choses que celles que je sais, ce qui va me permettre éventuellement de construire une représentation collective ou une représentation consciente de conflits autour d'une définition de l'objet que le groupe est en train de travailler. □

La question du pouvoir – terme non évoqué ce soir – est au centre de ces débats, tout comme celle de l'influence par laquelle exercer également du pouvoir. C'est la question de l'évaluation. S'il y a une dominante qui fait qu'un seul évalue, même si c'est un expert scientifique de l'Université, il y a un rapport social de domination qui se crée à l'intérieur du processus de projet. Par contre, si l'on admet dès le départ qu'il peut y avoir des animations plurielles et contradictoires sur la construction du projet, son déroulement et ses résultats, on est dans un processus de coconstruction démocratique.

M. Gillet cite pour terminer une phrase de l'animateur Rouan « *Animer c'est développer la participation, c'est remodeler les structures de décision, c'est contribuer à créer de nouvelles formes d'élaboration des décisions en associant de plus en plus aux techniciens et aux hommes politiques les porte-parole d'usagers et ceux dont les conditions d'existence sont affectés par les décisions. Le besoin d'animation répond au sentiment de vide qui s'est installé d'une part entre l'individu et la famille, voire même dans les petites collectivités sociales et locales et d'autre part les centres de décision.* » Ce document très politique au demeurant a été écrit en février 1968 et publié dans la Revue Jeunes Travailleurs. □

Il reste encore beaucoup de travail à faire les uns et les autres sur cette coconstruction démocratique.

Applaudissements.

M. Gillet indique avoir amené quelques ouvrages. Il ajoute avoir un site : <http://jeanclaudegillet.free.fr>. et assure qu'il répondra à toute sollicitation.

M. Goy remercie les coordinateurs de la fédération, Claude, Nathalie et Guillermo pour leur implication dans l'organisation de cette Agora ; M. Thurnherr pour son animation ; Mme Fournier pour sa synthèse de l'Agora, qui sera insérée sur le site de la FCLR (www.fclr.ch) les intervenants MM. Aouda, Varcher et Gillet.

Cette agora était un projet de travail de la Fédération. Au vu du succès rencontré, l'opération sera sans doute reprise l'an prochain.

M. Goy remercie encore Kate Flück pour son repas de ce soir et salue l'assemblée.